



# RGF-DGCP-ACCT-DI

## Postes Comptables

# Sections locales de Paris

RGF 94, rue Réaumur 75002 Tél. : 0155806641  
Mail : [cgt.750@cp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.750@cp.finances.gouv.fr) Fax : 01.55.80.66.29 Paris, le jeudi 9 mars 2006

## Notation 2006 : Qui et quand ?

**Règle générale** : la notation 2006 portera sur la manière de servir de l'année 2005.

La note est attribuée au titre du corps, grade et échelon détenu au 31 décembre 2005. La notation 2006 concerne tous les agents en activité pendant au moins trois mois, même non consécutifs, en 2005.

La note pivot est appliquée, avec possibilité d'écarts, lorsque l'agent est noté pour la 1<sup>ère</sup> fois dans un nouvel échelon. Sinon, la note de l'année précédente (note de référence) est reconduite avec possibilité d'écarts.

**Les agents promus au grade supérieur** (exemple : contrôleurs de 2<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> classe promus contrôleurs principaux) en 2005 seront évalués et notés dans leur nouveau grade échelon, détenu au 31 décembre 2005, sous réserve d'avoir exercé les fonctions de leur **corps** de notation pendant au moins 3 mois en 2005 (de façon continue ou discontinue).

**De même pour les agents promus au corps supérieur** (AST ou agents administratifs promus AR, AR promus contrôleurs) en 2005. Les agents promus au corps des contrôleurs du trésor public le 1<sup>er</sup> décembre 2005 suite à inscription sur liste d'aptitude ne seront pas notés en 2006.

Les agents non notés du fait d'une durée insuffisante d'exercice des fonctions en 2005 pourront bénéficier d'un entretien d'évaluation adapté, au cours duquel seules des orientations générales portant sur l'année à venir, leur seront fixées.

**La DGCP a tout particulièrement attiré l'attention des TPG pour que « les AST soient notés plus favorablement en 2006 dès lors que la manière de servir le justifie ».**

**Une attention particulière devra être portée à la notation des agents exerçant les fonctions de caissier.** En 2005, de nombreux recours en révision de note ont été déposés par cette catégorie d'agents.

**Les agents situés à l'échelon terminal de leur grade au 31/12/2005 :**

Toute augmentation de note par rapport à la note de référence est sans effet sur la cadence d'avancement dans le grade et n'a pas d'incidence sur la consommation du capital mois. Toutefois, elle est significative de leur valeur professionnelle pour l'avancement de grade et l'avancement de corps. Il est également rappelé que les agents parvenus à l'échelon terminal de leur grade en 2006 ne pourront pas utiliser les éventuelles réductions d'ancienneté qui leur seraient octroyées au titre de la notation 2006. Dans ces conditions, ces agents pourront être valorisés par l'attribution d'une évolution positive de note (+0,02 ou +0,06) sans conséquence sur la consommation du capital mois. **En clair, réclamez-la !**

**L'évaluation notation des agents stagiaires :**

Les agents stagiaires sont évalués et notés, sous réserve de l'accomplissement d'au moins 3 mois d'activité (période de stage pratique) en 2005.

**Les contractuels handicapés :**

Ces agents, recrutés par la voie contractuelle, ne sont ni évalués ni notés en 2006.

**Les agents en CLM, CLD ou accident de travail** pendant plus de 9 mois en 2005 ne sont pas évalués, mais sont notés de manière automatique par attribution de la note de l'année précédente ou de la note pivot suite à avancement. Le notateur est le supérieur hiérarchique au moment où l'agent a été placé en congé.

**Les agents mutés** en 2005 sont notés et évalués par leur supérieur hiérarchique au 31/12/2005 sous condition d'avoir eu au moins 3 mois d'activité dans le service d'accueil. Lorsque la mutation a lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le supérieur hiérarchique direct de l'agent au 31/12/2005 prend l'initiative de l'entretien d'évaluation avant le départ de l'agent.

## Le parcours du noté

- Le noté est averti, par écrit ou par mail, 48 h à l'avance de son entretien d'évaluation ;
- Entretien d'évaluation de 20 minutes minimum où tous les sujets le concernant seront abordés : résultats de l'année passée, futurs objectifs, comportement dans le travail, besoins de formation, objectifs de carrière, mobilité géographique et professionnelle de l'agent...
- L'agent prend connaissance du compte-rendu d'évaluation sur EDEN, commente et valide sous 8 jours ;
- Après notation du RGF, l'agent prend connaissance de sa feuille de notation par informatique et dispose de 8 jours supplémentaires pour la valider ;
- L'agent dispose de 2 mois pour formuler un recours suite à la validation de sa feuille de notation ;
- La notification est transmise en recommandé aux agents en position régulière d'absence autre que le congé annuel.

## Ce qui change... et ce qui ne change pas

Suite au rapport d'audit, la gamme d'écarts de note a été revue, supprimant le -0,04 et introduisant le +0,01.

**Nouveau système : +0,06 (+3 mois) ; +0,02 (+1 mois) ; +0,01 ; 0,00 ; -0,01 ; -0,02 (-1 mois) ; -0,06 (-3 mois)**

A part le +0,01 (note d'encouragement), et le - 0,01 (sanction psychologique) dont il est dit qu'il ne doit pas à lui seul empêcher l'inscription sur les tableaux d'avancement, tous ces écarts ont une conséquence directe sur l'avancement. **Ne renoncez pas à vos droits, en faisant un recours en cas de note négative, vous ne risquez que de le voir aboutir !**

**Avec la réforme de la catégorie C**, de nouvelles grilles indiciaires ont été créées et appliquées à compter du 1er octobre 2005. En conséquence les AR, ARP2, AST et AA ont vu leur numéro d'échelon baisser (ex : éch. 3 devenu éch. 2).

La DGCP a décidé de laisser en l'état les notes pivot correspondant aux numéros d'échelon. Pour 2006, les notes pivot attribuées aux agents de ces grades vont donc changer par rapport à 2005. De plus, les agents concernés sont notés en 2006 d'après la note pivot de leur nouvel échelon sans report de l'écart de note éventuellement obtenu l'année dernière.

Exemple : Un ARP2 ancien échelon 5 noté 14,27 en 2005 (+0,02) sera noté en 2006 à 14,00 (note pivot du nouvel échelon 4) s'il n'a pas de bonification cette année. La réduction d'ancienneté de 1 mois en 2005 ne se verra plus, mais sera conservée pour le passage au nouvel échelon 5.

**L'avis motivé pour le passage au grade supérieur** est supprimé ainsi que le demandait la CGT, la fonction doit être bloquée sur EDEN.

**De nouvelles modalités ont été introduites pour les recours.** Tous les éléments figurant dans le compte rendu de l'entretien d'évaluation peuvent être contestés et modifiés en CAP si l'agent introduit un recours contre la notation.

En revanche il n'est toujours pas possible de formuler un recours sur le tableau synoptique, qui n'est tout de même pas là que pour permettre de réaliser des figures géométriques, aussi variées soient-elles.

**Le principe de la réforme lui-même n'a pas changé, visant à établir une notation au mérite, individualisée alors qu'il s'agit aussi d'un travail d'équipe. S'il est prôné désormais une « rotation positive » d'une année sur l'autre des bénéficiaires d'avancement accéléré, les mêmes contraintes budgétaires persistent, moins de mois à distribuer que d'agents à noter. La CGT dénonce la logique de productivité mise en œuvre, alors que la notion et l'existence même du service public est menacée dans ses fondements.**

**N'hésitez pas à contacter vos représentants du personnel pour toute question !**

Catégorie B : Sylvaine CRESSON (01.45.86.38.51), Thierry LERMINE (01.55.80.87.38), Florence PICAND,  
Christophe LAGRANGE

Catégorie C : Fabienne COLONNA DE LECA (01.55.80.87.04), Bruno RONFLE (01.40.33.21.39), Denise PELOUAS  
(01.55.80.63.33)

**Solidaire, pas solitaire : c'est ça le syndicat CGT.**

**Alors, je me syndique...**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse administrative : .....

E mail : .....

Grade : ..... Temps partiel : ..... Date :

Signature,

TRESOR 75

